

## ANNEXE SYNTHÈSE DU RAPPORT FINAL

### Programme soutenu par France Bois Forêt

18/IR/798

### Réseau d'élus référents forêt territoires

#### **Bénéficiaire(s) du projet :**

- Institut de Formation Forestière communale (IFFC)
- L'Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie
- L'Union régionale des Collectivités Forestières Occitanie
- L'Union Régionale des Communes Forestières de PACA
- Le comité des Communes forestières du Grand Est
- L'association des Communes forestières du Massif Central

**Montant du soutien apporté par France Bois Forêt : 130 000 €**

#### **Objectifs et contexte :**

La démultiplication et le renforcement des politiques des territoires en matière forestière ont été facilités par la déclinaison de politiques innovantes au sein du réseau des Communes forestières. Des Réseaux de territoires forestiers, soutenus par les Régions, les Départements, les collectivités locales, se sont constitués sur le modèle du réseau national des chartes forestières de territoire animé depuis l'origine par la Fédération nationale des Communes forestières (Pour mémoire, en 2017, on recensait plus de 140 chartes forestières de territoire qui couvrent environ 5 millions d'hectares de forêt et ¼ du territoire métropolitain, principalement rural).

**Ce programme a pour but de renforcer et stabiliser un maillage d'élus référents, dont la définition peut être formulée comme suit :**

L'élu-référent (*Le plus souvent un administrateur d'une association départementale*) est un interlocuteur des communes de son secteur sur toutes les questions forestières, qui assure également la dynamisation des politiques forestières territoriales. Ainsi, l'élu référent est identifié comme l'interlocuteur privilégié des communes de son secteur sur toutes les questions forestières. Il joue le rôle de courroie de transmission entre les élus, il relaye des projets ou démarches intéressantes, il fait remonter du terrain les éventuels questionnements, problèmes, dysfonctionnements, idées ou propositions.

L'objectif de cette phase du programme était clairement de chercher à toujours plus impliquer les élus dans la filière forêt bois et de les intéresser à cette filière pour créer des ponts entre politiques territoriales et filière. Cette 3<sup>ème</sup> année du programme s'est déroulée dans un contexte national d'écriture des Programmes régionaux de la forêt et du bois et de déploiement de plans, stratégies et actions relatifs à la transition énergétique. Ce contexte a créé des conditions favorables à la prise en compte des enjeux forêt bois par les territoires afin qu'ils soient positionnés dans la déclinaison des politiques publiques en local.

Le programme a recherché à travers ce réseau de référents, au plus proche des élus, à :

- Favoriser la diffusion de bonnes pratiques,
- Proposer des outils d'accompagnement aux élus sur toutes les questions forestières pour leur permettre de s'inscrire dans une logique de « filières » territoriales,
- Être en capacité d'engager les communes dans les évolutions proposées et d'amplifier le changement.

## Principaux résultats obtenus :

### Le réseau des élus référents

En 2018, le réseau des élus référents forêt territoires s'est encore enrichi de deux manières différentes :

- Soit en poursuivant la montée en compétence des élus déjà « actifs » dans plusieurs régions (Grand Est, Occitanie, ...)
- Soit en étendant ce réseau à de nouvelles régions. C'est le cas de la Normandie qui a préfiguré un réseau de 60 élus. L'Île de France, qui ne fait pas partie de ce programme, a bénéficié de transferts de méthodologie et d'appui du réseau des Communes forestières pour initier son propre réseau d'élus.

Compte tenu des indicateurs 2017 et des informations 2018, il est possible d'estimer que le réseau initié par les Communes forestières compte aujourd'hui environ **800 élus référents forêt territoires sur le territoire national**.

### Structurer des filières territoriales

La structuration de filières territoriales sous-tend toutes les actions en direction des élus référents. Elle peut prendre différentes formes et agir sur différents leviers, combinés ou non, qui conduisent tous à la valorisation des espaces forestiers et des produits qui en sont issus, en particulier le bois, dans un objectif de développement durable.

- Le foncier a été pris en considération afin d'aller vers une amélioration structurelle ou bien vers la mise en valeur d'espaces en déshérence (Occitanie).
- Les liens avec les territoires urbains ont été particulièrement étudiés et construits avec des agences d'urbanisme afin de sensibiliser les élus urbains et de mettre le bois construction au coeur des stratégies urbaines (exemple avec la Métropole Aix Marseille Provence)
- La structuration de filière bois d'œuvre en travaillant sur les pins (PACA où les pins étaient historiquement orientés vers le BI, avec une sylviculture en conséquence) et sur le lien entre territoires et entreprises (Scierie du Mélézin, projet Alpes Bois collage, en partenariat avec l'interprofession en PACA, appui au déploiement de la marque de certification BTMC dans le Massif Central)
- La structuration du maillon de l'exploitation et des travaux grâce à des travaux sur la contractualisation collectivités/ETF (Occitanie)
- La structuration de la commercialisation raisonnée grâce à des initiatives de commercialisation forêt publique / forêt privée (Occitanie)
- La prise en compte de la forêt comme élément concourant à la résorption de risques naturels et donc devant faire l'objet d'une gestion durable.

### De la méthode et des actions démonstratives

La Fédération nationale des Communes forestières initie des grands programmes démonstratifs et avant-gardistes depuis plus de 20 ans. Ils s'articulent autour de méthodologies reproductibles et d'actions démonstratives. Ainsi, cette année encore, plusieurs méthodes ont été mises au point afin d'accompagner les élus dans leur choix du bois local (pour les pins en PACA, sur les bâtiments publics dans le Massif Central).

Plusieurs bâtiments publics en bois ont été référencés et servent de vitrine afin de sensibiliser les élus de manière pragmatique en parlant leur langage.

### Former et communiquer

La formation des élus référents est centrale dans la réussite de ce programme. Elle s'est donc poursuivie et intensifiée en 2018. A titre d'exemple, l'ensemble des élus référents des Bouches du Rhône et 420 élus ont été formés en Champagne Ardennes). Les thématiques sont ciblées : construction bois et valorisation de la ressource locale (Normandie, PACA, Massif Central,...) déséquilibre forêt gibier (Alsace). Les techniciens qui les accompagnent dans leurs tâches quotidiennes doivent aussi faire l'objet d'une attention toute particulière (125 techniciens formés en Champagne Ardenne, une sensibilisation des agents de l'ONF aux politiques des territoires en Grand Est).

Des supports de formation et de sensibilisation ont été enrichis ou créés (compléments au kit pour élus référents en Lorraine, création de fiches pratiques en Normandie).

La communication a utilisé divers canaux : presse spécialisée (PACA), sites internet, lettres d'informations. Un site a été créé en Lorraine à cet effet.

### Activer des financements territoriaux

La filière forêt bois bénéficie de financements spécifiques à ce secteur d'activité. Ils sont européens, nationaux ou territoriaux. Il faut bien noter que depuis quelques années, les transferts de compétences confèrent aux collectivités territoriales une grande part de la décision et du financement des opérations de développement économique. Il est donc essentiel de travailler en direct avec chaque collectivité pour qu'elle intègre la filière forêt bois dans ses dispositifs de financement. Il est aussi important de comprendre que des financements en direction de la forêt et de sa filière peuvent provenir d'autres politiques publiques (tourisme, environnement, social, risque, ...).

Cette année, plusieurs régions ont été approchées dans le cadre de ce programme : AURA, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Normandie, ...). De plus, un travail méticuleux, basé sur des projets démonstratifs et du transfert dans le réseau des Communes forestières, a permis de bonifier la Dotation d'Equilibre des Territoires Ruraux (DETR) dans le cas de construction de bâtiments en bois local (ex : + 15% d'aide dans plusieurs départements d'AURA).

### Valorisation envisagée :

L'ensemble des travaux menés dans ce programme sont valorisés de différentes manières :

- Les bâtiments démonstratifs sont repris à titre d'illustration dans d'autres régions. Leur référencement permet de les mettre en avant dans les réunions, formations, accompagnement d'autres collectivités.
- Les travaux sur le foncier et les documents d'urbanisme sont transférés dans les opérations de rapprochement et de réciprocité entre des zones urbaines et des zones rurales boisées. Ces travaux permettent aussi d'être force de proposition dans les évolutions législatives et auprès des grands maîtres d'œuvre dans le domaine tels que la SAFER, la fédération Nationale des SCOT, l'ordre des architectes et bien entendu les responsables des services techniques des maîtres d'ouvrage de ces documents et des opérations foncières.
- Les différentes actions visant à mobiliser des élus sur la problématique forêt bois mettent en mouvement les différents maillons de la chaîne de valeur (ex. commande publique d'un bâtiment en bois local, contractualisation avec des ETF, ...) avec comme conséquence une valeur ajoutée plurielle sur le territoire : retombées sociales en terme d'emplois, retombées environnementales car filière courte et locale, retombées économiques car TVA et autres impôts liés à la valeur ajoutée produite qui restent en partie sur le territoire. Il faut ajouter à

cela l'utilisation des produits connexes de la première transformation qui souvent nourrissent la filière bois énergie et parfois bois industrie locale, ce qui n'est pas le cas lorsque la filière bois n'est pas prise en considération ou n'utilise que des produits d'importation déjà transformés. Enfin, en amont, ces opérations favorisent une gestion durable de la forêt du territoire. Dans le cas où cette forêt joue un rôle manifeste de protection (rétention des sols, rétention de l'eau, de la neige, des rochers, ...), sa gestion permet également de protéger les biens et les personnes.

- En matière de formation, tous les modules travaillés sont transférés et mutualisés au sein du réseau des communes Forestières. Ils peuvent ensuite être enrichis en fonction des spécificités locales.
- Les différents supports, kits et mallettes pour les élus ont été testés en grandeur nature et enrichis au fil des 3 phases du programme. Ils sont donc opérationnels pour la prochaine vague d'élus en 2020, ceci afin de mettre en place une sensibilisation rapide et efficace de ces nouveaux élus dont une partie croissante est urbaine ou vit comme tel et ne connaît pas vraiment la filière forêt bois.

### Indicateurs

Sont ici rassemblés les indicateurs par entité impliquée dans ce programme. Une compilation sera effectuée dans la fiche de synthèse.

Indicateurs de réalisation 2018	REALISE 2018
Nbre de collectivités informées	Environ 6500
Nombre de réunions organisées	Environ 45
Nombre d'élus formés et informés	+ de 300
Nb d'élus référents identifiés et formés <u>en plus</u> dans cette phase	60

Année de publication : 2019